

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 14 novembre 2014

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-10-8-1

Service consulté

DOTATIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Résumé : Les collèges disposent actuellement de 38 emplois aidés soit l'équivalent de 19 ETP.

Le rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés, relatifs aux fonctions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 65 196,48 €.

La Commission Permanente, par délibérations du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), a autorisé le remboursement aux collèges de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Je précise que les collèges disposent actuellement de 38 emplois aidés soit l'équivalent de 19 ETP, au regard des 454,7 ETP ouverts dans ces établissements.

Le rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe, de la part employeur des contrats aidés liés à des emplois de personnels TOS. Le montant total de la dépense s'élève à 65 196,48€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, fonction 221, nature 65511, programme E653, code programme 26061 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
14 NOVEMBRE 2014

Emplois aidés - part employeur

Fonctionnement des collèges
PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EMP00226	COLLEGE ALTKIRCH - LUCIEN HERR	2 096,28
EMP00198	COLLEGE BUHL - DU HUGSTEIN	2 096,28
EMP00199	COLLEGE BURNHAUPT LE HAUT - NATHAN KATZ	1 049,88
EMP00200	COLLEGE CERNAY - RENE CASSIN	4 192,56
EMP00201	COLLEGE COLMAR - BERLIOZ	4 017,54
EMP00202	COLLEGE COLMAR - PFEFFEL	2 126,04
EMP00203	COLLEGE DANNEMARIE - JEAN MONNET	1 903,49
EMP00204	COLLEGE ENSISHEIM - VICTOR SCHOELCHER	3 750,02
EMP00205	COLLEGE FESSENHEIM - FELIX EBOUE	2 096,28
EMP00206	COLLEGE FORTSCHWIHR	3 992,33
EMP00225	COLLEGE HABSHEIM - HENRI ULRICH	2 096,28
EMP00207	COLLEGE HEGENHEIM - TROIS PAYS	1 921,58
EMP00208	COLLEGE HIRSINGUE - JEAN-PAUL DE DADELSEN	2 096,28
EMP00209	COLLEGE ILLFURTH - L'ILL	1 269,39
EMP00210	COLLEGE ILLZACH - ANNE FRANK	2 096,28
EMP00211	COLLEGE KINGERSHEIM - EMILE ZOLA	1 700,68
EMP00212	COLLEGE LUTTERBACH - NONNENBRUCH	2 096,28
EMP00213	COLLEGE MASEVAUX - ALEXANDRE GERARD	2 096,28
EMP00214	COLLEGE MULHOUSE - WOLF	2 186,80
EMP00215	COLLEGE MUNSTER - FREDERIC HARTMANN	4 192,56
EMP00216	COLLEGE OTTMARSHEIM - THEODORE MONOD	2 096,28
EMP00217	COLLEGE RIXHEIM - CAPITAINE DREYFUS	2 096,28
EMP00218	COLLEGE ROUFFACH - JEAN MOULIN	4 192,54
EMP00219	COLLEGE SAINT-LOUIS - RENE SCHICKELE	1 105,14
EMP00220	COLLEGE SIERENTZ - FRANCOISE DOLTO	1 105,14
EMP00221	COLLEGE SOULTZ - ROBERT BELTZ	1 350,93
EMP00222	COLLEGE THANN - CHARLES WALCH	2 096,28
EMP00223	COLLEGE VOLGELSHEIM - ROBERT SCHUMAN	2 056,21
EMP00224	COLLEGE WITTENHEIM - JOLIOT-CURIE	24,57
Total		65 196,48